



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère  
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration  
Bureau de la Vie Démocratique / Elections  
Affaire suivie par : EB  
Tél.: 04 76 60 32 93  
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le **03 JUL. 2019**

**ARRÊTÉ N° 38-2019-07-03-008**  
**fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote**  
**dans la commune du Haut-Bréda**

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'ordre national du mérite**

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune du Haut-Bréda ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune du Haut-Bréda sont arrêtés comme suit :

N° et localisation du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p><b>Bureau de vote n°1 :</b> (centralisateur) SALLE DE LA CANTINE (EX COMMUNE LA FERRIÈRE)</p>	<p>BATIMENT DE LA CURE CAMOREL CAMPING NEIGE ET NATURE CHEMIN DE LA COTE CRAY DE MAISON BLANCHE DU PORT ENCOLLET FOND DE FRANCE L'AMETHYSTE LA BOURGEAT LA CHAPELLE LA GRANGE DU MILIEU LA MARTINETTE LA TOUR LA VILLE LE CACHET LE CLEY LE CROZAT LE CURTILLARD LE GRAND THIERVOZ LE PETIT THIERVOZ</p>

	<p>LE PLEynet  LE PRALOT  LES BURDINS  LES BURDINS LA PIAT  LES COMBETTES  LES HABERS  LES HABERS DES 7 LAUX  LES MILLETS  LES TAVIAUX  LOTISSEMENT LE CRET DU TAMBOUR  MOLLARD  MONTARMAND  PREMOINET</p>
<p><b>Bureau de vote n°2 :</b>  MAIRIE - SALLE DU CONSEIL  MUNICIPAL  (EX COMMUNE PINSOT)</p>	<p>CHAMP BONNAY  CHINFERT  CO ROSSET CHAMBRUN BOURGEAT  GLEYZIN  HOTEL PIC BELLE ETOILE  IMMEUBLE LES GLACIERS  LA BOURELIERE  LA BOURGEAT BLANCHE  LA BOURLIERE  LA FOUGERE LA BOURLIERE  LA PIAT  LA PIAT LE FENOUILLET  LE BOURG  LE CHARVIN  LE CHARVIN LA VIE PLAINE  LE GRAND PRE  LES AYETTES  MAISON DES FORGES  PLACE FRANCOIS LUC  ROUTE DE GLEYZIN  ROUTE DE LA PIAT  ROUTE DES AYETTES  RUE BLANCHE MOURRIER  RUE FAYEN  RUE LA GRANGE DE CHAMBONNAY  RUE LOUISE BARNIER</p>

**Article 2** - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune du Haut-Bréda sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général

  
**Philippe PORTAL**